

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 décembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. GODINOT Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°186**OBJET : CONVENTION DE PRETS DE VEHICULE 9 PLACES SERVICE
ENFANCE JEUNESSE MAIRIE DE BELMONT DE LA LOIRE**

Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale, informe la Conseil communautaire que la convention de mise à disposition du véhicule Toyota 9 places de la collectivité et du véhicule 9 places de la mairie de Belmont arrive à échéance au 31 décembre 2024, du fait que la location du Toyota prenait fin au 7 janvier. La collectivité se positionnant sur un rachat du véhicule à l'issue de la location, il est proposé de renouveler la convention de cette mise à disposition mutuelle, à compter du 1 janvier 2025, dans les conditions suivantes :

- Modification à l'article 2 : pour une durée de 2 ans

Article 2 : Durée

La présente convention est établie pour une durée de 2 ans, du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2026 inclus, sauf cession du véhicule. Elle fera l'objet, chaque fois que nécessaire d'avenants qui préciseront les éventuelles modifications.

- Maintien de l'article 5 :

Article 5 : Dispositions financières

Le montant de la mise à disposition des véhicules est évalué à :

- 0,32 € du km
- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule
- 1,90 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

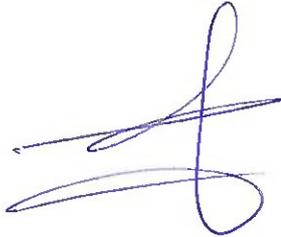
Une facture est établie en fin d'année civile par chacune des collectivités.

Si l'une des collectivités met du carburant dans le véhicule emprunté, le montant est déduit de la facture sur présentation d'un justificatif

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la reconduction du prêt de véhicules entre la commune de Belmont de la Loire et la Communauté de communes.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024